

1er Cahier

Radio-TV Simple réforme pour tenir compte de l'évolution technologique ou alors tentatived'introduire un nouvel impôt? Il appartiendra au peuple suisse de trancher.

La mue de la redevance en questions

Philippe Castella

Un rabais de 60francs pour les ménages ou une taxe qui va plus que doubler? La révision de la redevance radio/TV suscite des promesses diamétralement opposées sur ses conséquences. Et en marge de la campagne animée qui s'amorce s'invite une autre discussion, abyssale, celle sur le mandat de service public de la SSR. On a pu le constater hier à Berne, où le comité référendaire emmené par l'Union suisse des arts et métiers (Usam) et son président Jean-François Rime lançait sa campagne. Sur quoi vote-t-on le 14 juin? Tour d'horizon.

1 Pourquoi cette réforme?

Aujourd'hui, chaque ménage qui possède un poste de radio ou de télévision doit s'acquitter de la redevance radio/TV. A l'ère des ordinateurs, tablettes et smartphones, qui permettent également l'accès aux programmes de radio et de télé, le système de perception apparaît comme obsolète.

2 Qui payera à l'avenir?

A l'avenir, fini la resquille et fini les contrôles. Tous les ménages devront payer la redevance. La loi maintient quelques exceptions, pour les personnes vivant dans un home par exemple. Et pendant une période transitoire de cinq ans, quiconque pouvant justifier n'avoir aucun appareil de réception (environ 1% des ménages) pourra encore se faire exonérer.

Le comité référendaire voit, lui, dans cette redevance à laquelle personne n'échappera un nouvel impôt. Pour Valérie Piller-Carrard (ps/FR), partisane de la réforme, on peut «chipoter sur les termes», mais il n'y a là rien de neuf, puisque presque tout le monde doit déjà s'en acquitter. Aujourd'hui, moins de 5% des ménages ne sont pas annoncés auprès de l'organe de perception Billag, soit qu'ils n'ont pas d'appareil, soit qu'ils resquillent.

3 Chaque ménage va-t-il payer plus ou moins?

Au parlement, la conseillère fédérale Doris Leuthard a annoncé que la redevance pour les ménages allait baisser de 462 à environ 400fr., grâce à l'élargissement de l'assiette des contributeurs. «C'est l'appât mis en place pour faire adopter ce nouvel impôt», dénonce Jean-François Rime. L'affiche des opposants joue sur cette image. On y voit une trappe à souris, avec 60francs en guise de fromage.

Pour l'UDC fribourgeois, la SSR «déborde de projets d'expansion», si bien que la redevance devrait grimper d'ici

quelques années à 1000fr., d'autant que le Conseil fédéral a toute latitude pour le faire. Et de rappeler que la redevance est passée de 279fr. en 1990 à 462fr. aujourd'hui (hausse de 65%).

Le comité de soutien à la loi avance d'autres chiffres: en tenant compte de l'inflation, la redevance n'a augmenté que de 12% au cours des vingt dernières années. Cela s'explique notamment, selon lui, par l'exonération des bénéficiaires de prestations complémentaires dès 2003 et par une hausse du soutien aux radios et télé locales en 2006.

4 Quelles conséquences pour les entreprises?

Les entreprises sont déjà soumises à la redevance, en fonction du nombre de succursales possédant un appareil de réception. Mais moins de 18% d'entre elles s'en acquittent, alors qu'elles devraient être le double, estime Billag. A l'avenir, le critère déterminant sera le chiffre d'affaires. Jusqu'à 500000fr. par an de chiffre d'affaires (75% des entreprises), elles ne payeront rien. Cela grimpe ensuite progressivement de 400 (612 au minimum aujourd'hui) à 39000fr. pour les entreprises dépassant le milliard. Doris Leuthard a vanté ce système en soulignant que plus de quatre entreprises sur cinq ne payeront rien ou moins qu'à l'heure actuelle.

C'est pourtant cet élément qui a poussé l'Usam à lancer son référendum. Sur le principe, elle y voit une double imposition injustifiée, puisque chaque collaborateur paie déjà la redevance. En outre, la charge qui pèse sur les entreprises va passer de 40 à 200 millions, ce qu'elle juge inacceptable.

Pour Valérie Piller-Carrard, cette hausse est logique: «A l'heure actuelle, de nombreuses entreprises ne s'acquittent pas de la redevance, alors qu'elles devraient le faire.» La socialiste ajoute que les entreprises «profitent aussi d'un service public de qualité et des informations transmises, notamment en matière économique».

5 Est-ce que la SSR y gagnerait?

Concrètement, la réforme soumise au peuple ne va quasiment rien changer pour la SSR. Au total, les recettes de la redevance devraient rester inchangées à environ 1,3 milliard de francs par an. Elle pourrait même y perdre quelques plumes, puisque la part attribuée aux radios et télévisions locales pourra être augmentée de 54 à 81 millions. Le comité référendaire estime néanmoins que la réforme assoit le financement de la SSR: «L'ensemble de la révision n'est pensé que pour pouvoir engranger plus d'argent dans les caisses d'une SSR arrogante et souveraine», assure Petra Gössi (plr/SZ).

6 Qui est pour? Qui est contre?

Le camp du oui regroupe toute la gauche, le PDC et le PBD. Dans le camp du non, on trouve l'UDC, le PLR et les Vert'libéraux. Côté patronal, l'Usam, qui a lancé le référendum, ne peut pas compter sur economiesuisse, qui soutient à la révision. La Fédération romande des consommateurs (FRC) y est favorable, mais ses pendants alémaniques penchent pour la liberté de vote ou le non.

7 Que se passe-t-il en cas de refus?

Si la révision est rejetée, le système actuel est maintenu, avec une redevance à payer par les ménages et les entreprises qui possèdent un appareil de réception. Cela aux tarifs actuels. La SSR recevra la même manne qu'aujourd'hui. I

Un débat qui en cache un autre

Plus que le prix de la redevance, la question qui anime la campagne, c'est la manière dont la SSR remplit son mandat. Trop de chaînes, trop de divertissement, trop de séries, trop de sport, des émissions trop chères: tout un chacun a des griefs à l'encontre des médias d'Etat.

Reste que la question posée au peuple se borne au mode de perception de la redevance. Cela désole Jean-François Rime: «Avant de débattre de ce nouvel impôt, le Conseil fédéral aurait dû avoir la bonne idée de discuter du mandat de service public qu'on confie à la SSR.»

Ce débat aura certes lieu, mais plus tard. Un rapport sur les prestations de service public de la SSR est attendu pour la fin de l'année. A cela s'ajoute une initiative populaire, lancée par les Jeunes UDC et les Jeunes libéraux-radicaux. Elle vise à supprimer l'obligation de payer la redevance et donc à couper une bonne part des vivres de la SSR. PhC

L'opposant Jean-François Rime voit dans la refonte de la redevance radio-TV un piège tendu aux entreprises familiales.

Keystone